

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2013-737PR/MB portant affectation d'une parcelle de terrain d'une superficie de 2.622km² sise à la zone de fiale au lac assal au profit du Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles.

n° 2013-737PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
18 novembre 2013

Numéro JO
n° 22 du 30/11/2013

Date du numéro
30 novembre 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution n°92-01102/PRE du 15 septembre 1992

VU la Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2013-0044/PR du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des membres du Gouvernement

SUR proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté, une parcelle de terrain d'une superficie de 2.622km² environ sise à la zone de fiale au Lac Assal, au profit du Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation du projet de géothermie.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH